

À l'épreuve des tempêtes.
Institutions et crises : approches historiques
(Rennes, 16-17 mars 2023)



Vernet, *Navire en Péril sur une côte rocheuse*, huile sur toile, 54x81 cm, 1764. Collection privée.

La crise est omniprésente, au moins dans les discours. Sans tomber dans le catastrophisme, il faut bien constater que la pandémie de Covid-19 a mis à l'épreuve nos contemporains et nombre d'institutions (Bergeron *et al.* 2020) ; sans doute les défis à venir, ou en tout cas annoncés, les éprouveront davantage. Cela ne peut manquer d'interpeller l'historien-ne. Quelles relations entretiennent les institutions et les crises ? La question doit être posée au regard des expériences des sociétés du passé. Surtout, elle ne peut faire l'économie d'un travail de définition de ces concepts pour le moins vagues. Voici un enjeu essentiel de ce colloque adressé aux jeunes chercheur-e-s, qui n'entend pas proposer un prêt-à-penser, mais suggérer des pistes de réflexion, afin de conférer une vertu heuristique à ces concepts. Nous insistons ici sur l'importance des études empiriques pour fonder le comparatisme : c'est la condition pour atteindre un degré de généralité satisfaisant dans une telle perspective.

Par crise, est entendu le moment de la rupture de la continuité dans un ordre apparemment établi. Le terme est compris dans deux dimensions : une temporalité et une intensité. C'est un moment de bascule, un révélateur des tensions sociales en jeu, qui ne peut être saisi que dans le temps plus long. En grec ancien, le sens médical de la crise renvoyait à ce moment fatidique face à l'alternative : vivre ou mourir. L'acception médicale irrigue encore la conception moderne, qui s'impose à la fin du XVIII^e siècle, avec un infléchissement négatif. Si, au XIX^e siècle, la philosophie progressiste lui donna un sens positif, celui d'un temps de transformations, reste que la crise demeure dans ses utilisations contemporaines un repoussoir. Mais, qu'elle soit positive ou négative, la crise est bien le temps des possibles entre un passé révolu et un futur non advenu.

Pour ce qui est de l'institution, une fois écarté un sens anthropologique trop large, où les institutions désignent ce qui fonde la vie sociale (mariage, politesse), nous ne souhaitons pas opposer les approches organisationnelles et institutionnelles. Aussi, en s'inspirant de la relecture des travaux de Maurice Hauriou par l'école dite de Dresde, autour du médiéviste Gert Melville (Hauriou 1925 ; Melville 1992), on prendra ici en considération sous le terme d'institution des mises en ordre symboliques et matérielles ayant atteint un certain degré d'organisation formelle et juridique, lesquelles mettent en œuvre une multitude d'« idées directrices » à même d'orienter l'action des individus, et censées garantir la stabilisation de l'institution. Par idée directrice, est compris un but à atteindre et une manière de l'atteindre, en lien avec un système de valeurs.

La relation entre crise et institution politique est établie. Michel Dobry défend l'idée de dépassement de la rupture portée par la crise pour penser la continuité des institutions et des individus qui la composent (Dobry 1989). L'intérêt du colloque réside tout entier dans la conviction que les institutions masquent un caractère processuel, que rappelle l'étymologie du mot et que les crises peuvent faire ressurgir. Dans cette optique, cinq axes de réflexion sont proposés aux participant-e-s. D'abord, on enquêtera sur les institutions en crise, confrontées à un dérèglement interne. Ensuite, lorsqu'une crise se produit en-dehors de l'institution, comment réagit-elle ? La résolution de la crise peut passer par la création d'une ou plusieurs institutions : la réflexion autour de ces enjeux constitue le troisième axe. Les institutions ne sont pas des monolithes ; elles s'incarnent dans des individus, dans des groupes sociaux, qu'ils soient partie prenante de l'institution ou en relation avec elle. Quels usages sociaux font-ils de la crise ? Enfin, on se questionnera sur l'irruption du passé dans le présent : pour les institutions, quelles luttes se jouent autour des formes et modalités des constructions mémorielles de la crise ?

I. Crise(s) dans l'institution

Renversant la perspective, Peter Von Moos proposa de voir dans la crise l'état normal de fonctionnement d'une institution (Von Moos 2001). Qu'en est-il ? Il est en tous les cas raisonnable de considérer que toute institution rencontre des crises au cours de son histoire. Comment se manifestent-elles ? Il faut d'abord appréhender les crises d'origine interne, provoquées, par exemple, par des dysfonctionnements organisationnels, par la perte de sens des idées directrices, par l'inadaptation de son gouvernement ou par l'imprévu. Circonscrites à l'institution, elles peuvent provoquer des blocages à même d'aggraver la crise initiale. Il conviendra d'identifier les origines possibles des crises internes et ce qui se joue dans leur déclenchement. Sont-elles structurelles, autrement dit, résultent-elles d'une remise en cause d'idées directrices assurant jusqu'alors la stabilité de l'institution ? L'environnement culturel, politique, social et économique peut-il être à l'origine de ce moment de bascule ? De fait, puisqu'il ne peut y avoir qu'intrication de facteurs internes et externes, on cherchera à démêler cet écheveau complexe. La réaction des membres par rapport à la crise qui frappe l'institution mérite une attention particulière. On pourrait distinguer, d'une part, les membres engagés dans la crise, qui ont une responsabilité immédiate dans son déclenchement et son développement, et d'autre part, les membres impliqués par la crise qui, en raison de leur situation ou de leur position dans l'institution, en subissent les effets. Ces deux groupes, qui peuvent en partie se recouper, participent-ils à la résolution de la crise ? La « sortie de crise » s'effectue soit au moyen d'une réforme institutionnelle – pouvant être orchestrée de l'extérieur – en conformité ou non aux anciennes idées directrices, soit par le biais d'une modification des règles du jeu internes. Comment résoudre la crise interne ? A-t-elle justifié la mise en place d'un mécanisme propre d'identification et

de dépassement du problème ? Un obstacle majeur à la résolution de la crise réside parfois dans le fait qu'elle a des répercussions sur les rapports que l'institution entretient avec l'extérieur. L'affaire Dreyfus, au départ une crise interne à l'armée française, se mue en crise politique nationale (Bach 2004 ; Denis-Lagrée-Veillard 1995) : elle résume à elle seule tout l'intérêt de cet axe.

II. Institutions face aux contextes de crise

Que fait la crise à l'institution ? Tout l'enjeu de cet axe repose sur la compréhension des dynamiques à l'œuvre au sein des institutions quand elles se trouvent dans des contextes de dérèglement potentiel d'un ordre supposément établi. Une attention particulière est requise pour saisir ce qu'est le moment de crise, sa temporalité et son niveau d'intensité. Mais quel qu'il soit, le contexte de crise implique la mise à l'épreuve des raisons d'être des institutions, de leur fonctionnement et organisation interne, ainsi que de leur positionnement dans un environnement institutionnel et social marqué par l'imprévisibilité, puisque soumis aux mêmes tensions. Au XVI^e siècle, au cœur de la crise religieuse, l'ordre des Frères mineurs capucins subit ainsi le départ de membres cadres vers Genève et ne survit qu'au prix d'une réforme centrée sur l'obéissance, l'oraison et la pauvreté (Camaioni 2018). Il importe donc d'étudier la façon dont s'effectuent la réactualisation des lignes directrices de l'institution, la recomposition politique et sociale de son organisation, son repositionnement dans les champs où elle opère. Qu'on pense aux évolutions organisationnelles et sociales de l'armée aussi bien après Azincourt (Contamine 1972 ; Toureille 2015) que pendant la période révolutionnaire (Bertaud 1979), la crise est ici moteur du changement de l'institution ; il convient de saisir les modalités de cette relation. Toutefois, il est des institutions qui paraissent inchangées au sortir du contexte désigné comme crise. Mais s'il faut admettre qu'un écrit de Confucius change parce qu'il ne change pas dans un univers qui change (Levenson 1965 ; Bourdieu 2012), que fait, dès lors, la crise à l'institution quand elle paraît ne pas l'affecter ? Et, si c'est possible, à quelles conditions l'institution et ses lignes directrices font montre de leur légitimité, voire se renforcent ? Voilà qui ouvre une dernière piste : l'institution qui devient partie prenante des développements de la crise, soit qu'elle en aggrave les dynamiques, soit qu'elle contribue à sa résolution, en rétablissant un équilibre dans un ordre en péril.

III. Instituer pour répondre à la crise

Les institutions peuvent-elles être à leur tour des réponses à la crise ? Il s'agit ici, dans ce troisième axe, d'interroger la manière dont instituer, c'est-à-dire établir une nouvelle institution, apparaît comme une solution pour les sociétés confrontées aux crises. Elle peut être *ad hoc* et répondre à un objectif précis et temporaire, et néanmoins perdurer ; elle peut aussi être pensée comme permanente. Ainsi, un premier temps doit être consacré aux motivations et enjeux qui entourent la création d'une nouvelle institution afin de pallier la crise, voire d'y remédier. Si l'institution est la réalisation d'une idée directrice, elle s'inscrit dans un contexte précis. D'ailleurs, de nombreux travaux se sont déjà fait l'écho de toute une variété de situations, de l'institution des commissaires d'application des édits de pacification en 1563 et 1570, visant à sortir des guerres civiles (Foa 2014), à la mise en place de la polysynodie par le Régent en 1715-1718 face à la crise politique et économique du début du XVIII^e siècle (Dupilet 2011). Dans ce cadre, les crises peuvent être aussi envisagées comme des « désordres créateurs » d'institutions (Lecuppre-Textier du Mesnil 2014), c'est-à-dire des contextes particulièrement favorables à la redéfinition de manières de faire ou de buts à atteindre. On questionnera aussi la place de cette institution dans son environnement institutionnel et social, en

lien avec les participants au processus d'institution. La question de déterminer qui institue apparaît à ce titre fondamentale. Une attention particulière devra donc être portée aux justifications permettant d'assurer la légitimité de ces nouvelles structures voire leur pérennité, que cette légitimité s'inscrive dans un héritage pratique et symbolique revendiqué ou qu'elle contribue à le redéfinir. Enfin, il convient de se demander si instituer est une nécessité pour sortir de la crise et mesurer les effets de ces nouvelles créations.

IV. Groupes et individus : institutions et usages sociaux de la crise

Selon des modalités et formes d'individuation diverses, chaque société a assigné une place aux individus dans les relations sociales. Quels usages de la crise font ces individus et les groupes d'individus ? Au moins trois angles d'approche semblent possibles. Il s'agit, d'un côté, de se pencher sur la trajectoire des membres au sein de leur institution : ils peuvent tirer bénéfice, intentionnellement ou non, d'une crise interne ou générale, améliorant leur situation. Ils peuvent aussi en pâtir. De l'autre, qu'en est-il de la variété des situations interstitielles, en particulier les trajectoires faites d'allers-retours entre l'institution et l'extérieur ? N'oublions pas, en dernier lieu, les individus extérieurs à l'institution, mais en lien avec celle-ci – tel le contribuable face aux attermoissements de l'institution fiscale (Delalande 2011). La crise peut favoriser l'entrée, ou, au contraire, pousser vers la sortie certains membres ou groupes. Ces parcours individuels ou collectifs infléchissent-ils le fonctionnement, voire les lignes directrices de l'institution ? Contribuent-ils à la résolution de la crise ? Parviennent-ils ensuite à conserver les bénéfices acquis, dont il s'agira de mesurer les effets – délétères ou non – sur le devenir de l'institution ? En outre, l'expérience et les savoirs des groupes et individus, forgés en amont de leur entrée ou de leur sortie de l'institution, sont sujets à des transferts de pratiques qu'il faut interroger. Enfin, il conviendra de saisir les stratégies discursives : une pythie de la crise ne produit-elle pas un discours performatif à même de faire advenir la crise, de l'entretenir ? Le prophète de malheur n'a-t-il pas intérêt au malheur ?

V. Mémoire de l'institution et discursivité de la crise

L'élaboration postérieure d'une narration de la crise et l'organisation de sa mémoire apparaissent comme le champ où dépasser un changement qui fait problème pour le mettre au service d'une stabilité institutionnelle. Elles s'effectuent selon diverses modalités, du rejet de la crise à son incorporation, sans oublier son refoulement. La mémoire, entendue comme « une reconstruction du passé à partir de données empruntées au présent » (Hallbwachs 1925), implique pour une institution un travail historiographique, fait de transmissions et d'oublis. Il s'agira soit de la mémoire d'un moment alors vécu comme une crise par l'institution, ou bien la construction *a posteriori* d'un moment revêtant les atours de la crise. L'organisation de cette mémoire prend place dans l'institution considérée ou hors d'elle, officiellement ou officieusement. On s'est récemment intéressé à la mémoire des origines dans les institutions monastiques (Caby 2003 ; Josserand-Olivier 2012). Les crises ne constitueraient-elles pas un temps de (re)fondation ? Quels sont les mécanismes d'élaboration d'une narration et d'une mémoire de la crise ? Comment les crises sont-elles articulées avec d'autres épisodes dont l'institution entend qu'ils souviennent ? Ainsi, la réforme, en ses sens médiéval et contemporain, est souvent justifiée par l'état de crise d'une institution : pensons aux mouvements d'Observance régulière à la fin du Moyen Âge face à leurs rivaux conventuels (Huijbers 2018). Ceci suppose aussi de réfléchir à la maîtrise des voies d'accès au passé, la maîtrise des sources participant de celle des discours et des savoirs sur la crise : les institutions sont en effet de

grandes pourvoyeuses d'écritures grises et de « paperasse » (Kafka 2013). Citer la crise passée, c'est la mettre en mouvement dans le présent. Qu'il s'agisse, dans le discours, d'un instrument de légitimation, d'une tradition, ou, dans l'action, d'une « référence » comme « tentative d'actualisation d'un passé inachevé » (Moatti 2018), la crise convoquée a des effets dans le présent de l'institution. La mémoire d'une crise ressortit en effet d'enjeux de cohérence collective, voire identitaire. Il s'agira donc de saisir comment entrent en relation les mémoires individuelles et collectives de la crise et comment peut être organisée ou utilisée la remémoration. La capacité à faire usage d'une mémoire de la crise, voire à imposer une mémoire, devra faire l'objet d'une attention particulière – des éléments rejetés du passé lors de sa construction comme mémoire persistent en effet dans « les discordances [...] du passé fabriqué » (Geary 1996).

Ce colloque est d'abord ouvert à l'ensemble des jeunes chercheur·e·s en histoire (doctorant·e·s et jeunes docteur·e·s), quelle que soit la période de leurs travaux, mais il reste ouvert aux autres sciences sociales. Les communications devront répondre à quelques-unes des questions soulevées. Une attention particulière sera accordée aux propositions qui lieront travail sur les sources et réflexions sur les concepts. Elles pourront être faites en français ou en anglais.

Les propositions de communication devront être pourvues d'un titre et de 5 mots-clefs, devront les accompagner : un court CV, un résumé de 2000 caractères (au maximum) de la communication, ainsi qu'une courte bibliographie de 5 références. Les propositions seront adressées à : colloque.cris.es.institutions@gmail.com avant le 30 juin 2022.

Comité d'organisation :

Anthony Hamon (Université Rennes 2, Tempora)
Alexandre Lepeteur (Université Rennes 2, Tempora)
Pierre Meignan (Université Rennes 2, Tempora ; Université Charles de Prague)
Jean-François Morvan (Université Rennes 2, Tempora)

Comité scientifique :

Gaïd Andro (Université de Nantes, Tempora)
Marie-Madeleine de Cevins (Université Rennes 2, Tempora)
Marie Delezenne (Université d'Artois, CREHS)
Jérémie Foa (Université d'Aix-Marseille, TELEMMe)
Chloé Gaboriaux (Sciences Po Lyon, Triangle UMR 5206)
Paulin Ismard (Université d'Aix-Marseille, ANHIMA)
Pierre Karila-Cohen (Université Rennes 2, Tempora)

Bibliographie ayant servi à l'argumentaire :

- ANDRO Gaïd, *Une Génération au service de l'État. Les procureurs généraux syndics de la Révolution Française*, Paris, SER, 2015.
- AZOULAY Vincent et PAULIN Ismard, *Athènes 403. Une histoire chorale*, Paris, Flammarion, 2020.
- BACH André, *L'armée de Dreyfus : une histoire politique de l'armée française de Charles X à « L'Affaire »*, Paris, Tallandier, 2004.
- BACZKO Bronislaw, *Comment sortir de la Terreur ? Thermidor et la Révolution*, Paris, Gallimard, 1989.
- BERGÈRE Marc, LE BIHAN Jean (dir.), *Fonctionnaires dans la tourmente. Épurations administratives et transitions politiques à l'époque contemporaine*, Chêne-Bourg, Georg Editeur, 2010.
- BERGERON Henri, BORRAZ Oliver, DEDIEU François, CASTEL Patrick, *Covid-19 : une crise organisationnelle*, Paris, Presses de Sciences-Po, 2020.
- BERTAUD Jean-Pierre, *La Révolution armée, les soldats-citoyens et la Révolution française*, Paris, Robert Laffont, 1979.
- BOURDIEU Pierre, *Sur l'État. Cours au Collège de France (1989-1992)*, Paris, Le Seuil/Raisons d'agir, 2012.
- CABY Cécile (dir.) *La mémoire des origines dans les institutions médiévales*, dans *Mélanges de l'École française de Rome*, n°115-1, Rome, éditions de l'ÉFR, 2003.
- CAMAIONI Michele, *Il Vangelo e l'anticristo. Bernardino Ochino tra francescanesimo ed eresia*, Bologne, Il Mulino, 2018.
- CARON Jean-Claude, CHAUVAUD Frédéric, FUREIX Emmanuel, LUC Jean-Noël (dir.), *Entre violence et conciliation. La résolution des conflits socio-politiques en Europe au XIXe siècle*, Rennes, PUR, 2008.
- CHATRIOT Alain, JOIN-LAMBERT Odile, VIET Vincent (dir.), *Les Politiques du Travail (1906-2006). Acteurs, institutions, réseaux*, Rennes, PUR, 2006.
- CONTAMINE Philippe, *Guerre, état et société à la fin du moyen âge : études sur les armées des rois de France, 1337-1494*, Paris, EHESS, 2004 (1972).
- DELANDE Nicolas, *Les batailles de l'impôt : consentement et résistance de 1789 à nos jours*, Paris, Seuil, 2013.
- DOBRY Michel, *Sociologie des crises politiques*, Paris, Presses de la fondation nationale des sciences politiques, 1986 (1re édition).
- DUPILET Alexandre, *La Régence absolue, Philippe d'Orléans et la polysynodie (1715-1718)*, Seyssel, Champ Vallon, 2011.
- FOA Jérémie, *Le Tombeau de la paix. Une histoire des édits de pacification (1560-1572)*, Limoges, Presses Universitaires de Limoges, 2015.
- FOA Jérémie, *Tous ceux qui tombent. Visages du massacre de la Saint-Barthélemy*, Paris, La Découverte, « À la source », 2021.
- FOSSIER Arnaud, MONNET Eric (dir.), « Que faire des institutions ? », *Tracés. Revue de Sciences Humaines*, n° 17, 2009.
- HERMANT Héloïse (dir.), *Le Pouvoir contourné, Infléchir et subvertir l'autorité à l'âge moderne*, Paris, Classiques Garnier, 2016.
- HUIJBERS Anne, *Zealots for Souls: Dominican Narratives of Self-Understanding during Observant Reforms, c. 1388-1517*, De Gruyter, Berlin, 2018.
- ISMARD Paulin, *La Cité et ses esclaves. Institution, fictions, expériences*, Paris, Le Seuil, 2019.
- KAFKA Ben, *The demon of Writing: powers and failure of paperwork*, Zone Books, New-York, 2012.
- KOSELLECK Reinhart, « Crisis », dans *Journal of the History of Ideas*, 67-2, 2006, p. 357–400 (traduction par Michaela W. Richter).
- LAGROYE Jacques, OFFERLÉ Michel (dir.), *Sociologie de l'institution*, Paris, Belin, 2010.
- LEMERCIER Claire, *Un si discret pouvoir. Aux origines de la Chambre de commerce de Paris, 1803-1853*, Paris, La Découverte, 2003.

- LORAUX Nicole, *La cité divisée, L'oubli dans la mémoire d'Athènes*, Paris, Payot, 2019 (1997).
- MEYZIE Vincent, « Histoire(s) de l'État Royal (XVII-XVIII siècles), Institutions, pratiques, officiers », dans
- LE ROUX Nicolas (dir.), *Faire de l'histoire moderne*, Paris, Classiques Garnier, 2020, p. 235, 267.
- MELVILLE Gert, *Institutionen und Geschichte: theoretische Aspekte und mittelalterliche Befunde*, Cologne, Böhlau, 1992.
- MOATTI Claudia, RIOT-SARCEY Michèle, *Pourquoi se référer au passé ?* Ivry-sur-Seine, Éditions de l'Ateliers/Les Éditions Ouvrières, 2018.
- MÜLLER Anne, « Managing Crises: Institutional Re-stabilisation of the Religious Orders in England after the Black Death (1347-1350) », dans *Revue Mabillon*, 16, p. 205-219.
- REVEL Jacques, « L'institution et le social », dans Bernard LEPETIT (dir.), *Les formes de l'expérience. Une autre histoire sociale*, Paris, Albin Michel, 2013 (réédition de 1993), p. 85-113.
- ROITMAN Janet, ANGELI AGUITON Sarah, CABANE Lydie, CORNILLEAU Lise, « Anti-Crisis : penser avec et contre les crises ? », *Critique internationale*, n°85-4, 2019, p. 107-121
- TIXIER DU MESNIL Emmanuelle, LECUPPRE Gilles, *Désordres créateurs : l'invention politique à la faveur des troubles*, Paris, Kimé, 2014.
- TOUREILLE Valérie, *Le drame d'Azincourt : histoire d'une étrange défaite*, Paris, Albin Michel, 2015.
- TOURNAY Virginie, *Vie et mort des agencements sociaux : de l'origine des institutions*, Paris, PUF, 2009.
- TOURNAY Virginie, *Sociologie des institutions*, Paris, PUF, Que sais-je ?, 2011.
- VON MOOS Peter, SCHREINER Klaus (dir.), *Der Fehltritt : Vergehen und Versehen in der Vormoderne*, Böhlau, Cologne, 2001.
- WRIGHT Vincent, *Le Conseil d'État sous le Second Empire*, Paris, A. Colin, 1972.